

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/DS42/2

11 juin 1996

(96-2207)

Original: anglais

JAPON - MESURES CONCERNANT LES ENREGISTREMENTS SONORES

Demande de participation aux consultations

Communication des Etats-Unis

La communication ci-après, datée du 6 juin 1996, adressée par la Mission permanente des Etats-Unis à la Mission permanente du Japon, à la Délégation permanente de la Commission européenne et à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, le gouvernement des Etats-Unis notifie que, en raison de l'intérêt commercial substantiel des Etats-Unis, il désire participer aux consultations au titre de l'article 64:1 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, à rapprocher du paragraphe 1 de l'article XXII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994, demandées par la Communauté européenne et ses Etats membres par communication distribuée aux Membres de l'OMC le 4 juin 1996 (WT/DS42/1) et intitulée "Japon - Mesures concernant les enregistrements sonores".

Les Etats-Unis ont un intérêt commercial substantiel pour ce qui concerne la vente et la distribution au Japon d'enregistrements sonores, en particulier ceux qui ont été produits pendant la période du 1er janvier 1946 au 1er janvier 1971. La branche de production des Etats-Unis estime à plus de 500 millions de dollars les pertes subies par les artistes interprètes ou exécutants et les producteurs d'enregistrements sonores des Etats-Unis sur le marché japonais du fait qu'ils n'ont pas perçu les redevances dues sur les enregistrements sonores produits entre 1946 et 1971. Les mesures japonaises incriminées ont été à l'origine de consultations distinctes demandées par le gouvernement des Etats-Unis par communication distribuée aux Membres de l'OMC le 14 février 1996 (WT/DS28/1).